



2022-19

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BD

ARRIVÉ LE :

29 JUL. 2022

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Séance du 05/07/2022

L'an 2022 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, Mme MATHIEU Emilie, M. QUEMIN Denis, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel, M. THIVOLET Daniel, Mme TODARO Marie-pierre

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. BACHER Bruno, M. JOURDAN Jérôme

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BOUCHON Céline

Date de convocation

28.06.2022

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOI Suite à l'avancement de grade

Date d'affichage

...././....

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

et publication du :

...././....

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

SERVICE	FILIERE	EMPLOI	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL
MAIRIE	ADMIN	Adj admin	secrétaire	80%
MAIRIE	ADMIN	Adj admin ppal	secrétaire	80%
TECH.	TECH	Adj tech ppal	agent tech	100.%

TECH.	TECH	Adj tech	agent tech	57.15%
ECOLE	TECH	Adj tech ppal	Dir. Cantine perisco	96.5%
ECOLE	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	91.28%
ECOLE	TECH	Adj tech ppal	ATSEM	50 %
ECOLE	TECH	Adj tech	ATSEM	40.22%
ENTR. BAT	TECH	Adj tech	ENT BAT	70%

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** de 4 emplois d'adjoint techniques de 2^{ème} classe, 3 à temps non complet et 1 à temps complet

- la **création** de 4 emploi d'adjoint technique principal, 3 à temps non complet et 1 à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés, à compter de ce jour

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Savas-Mépin
Le Maire, Bertrand DURANTON

